

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 22 novembre 2011, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent d'ajouter le point suivant :

- Lettre d'entente 2011-06 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, relative au paiement des indemnités de vacances

Le point 3.5 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Invitation à soumissionner 2011-ENV-23 : remplacement de chlore gazeux par hypochlorite et installation d'un système de chloration » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2011-11-570

**ACCEPTATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES À INTERVENIR ENTRE LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DU SUD-OUEST ET LA COMPAGNIE 4345240 CANADA INC. ET AUTRES SUJETS CONNEXES**

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet de convention de transport en commun de personnes à intervenir entre le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest et la compagnie 4345240 Canada inc.;

ATTENDU QUE la signature de cette convention nécessite l'approbation de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour son entrée en vigueur;

Il est                                   proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la signature de la convention de transport en commun de personnes à intervenir entre le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest et la compagnie 4345240 Canada inc., tel qu'elle apparaît au document déposé devant ce conseil.

ADOPTÉ

**2011-11-571 APPEL D'OFFRES 2011-32 : CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU PARC INDUSTRIEL 30 530**

À la suite de l'appel d'offres 2011-32 relatif aux travaux de construction d'infrastructures municipales du parc industriel 30-530, les soumissions suivantes, taxes en sus, sont déposées devant ce conseil :

Excavation Loisel & Frères inc.	6 665 649,88 \$
Les Constructions Bricon Itée	7 179 549,13 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	7 449 160,00 \$
Gérald Théorêt inc.	8 116 019,42 \$
Pavages D'Amour inc.	9 340 000,00 \$
Les Constructions CJRB inc.	9 607 252,00 \$ (taxes comprises)

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Excavation Loisel & Frères inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Excavation Loisel & Frères inc. un contrat pour des travaux de construction d'infrastructures municipales du parc industriel 30-530, pour la somme de 6 665 649,88 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-32;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

**2011-11-572 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 167-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 167 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE, DE DRAINAGE, DE CHAUSSÉE ET LES TRAVAUX CONNEXES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 16 738 150 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 167-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 167-01 modifiant le Règlement 167 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée et les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 16 738 150 \$.

ADOPTÉ

2011-11-573

**INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-ENV-19 : RÉPARATION DU PAVAGE EN ENROBÉ BITUMINEUX**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-19 relative à la réparation du pavage en enrobé bitumineux, pour l'année 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9203-3398 Québec inc. (Pavages Duroseal)	93 703,31 \$
Ali Excavation inc.	106 710,25 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9203-3398 Québec inc. (Pavages Duroseal);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie 9203-3398 Québec inc. (Pavages Duroseal) un contrat pour la réparation du pavage en enrobé bitumineux, pour l'année 2011, pour la somme de 93 703,31 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-19;

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires mentionnés ci-après au code budgétaire 13-413-01-526 :

Code budgétaire	Montant
13-321-01-642	33 300 \$
13-321-01-528	1 380 \$
13-321-01-527	9 625 \$
13-321-01-640	9 000 \$
13-321-01-513	3 000 \$
13-340-01-522	20 000 \$
13-340-01-640	5 000 \$
13-350-01-522	5 000 \$
13-350-01-523	3 290 \$

ADOPTÉ

2011-11-574

**MODIFICATION DES RÉOLUTIONS 2011-05-188, 2011-05-216 ET 2011-06-266 RELATIVES À L'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS**

ATTENDU QU'en vertu des résolutions 2011-05-188, 2011-05-216 et 2011-06-266 adoptées lors de la séance ordinaire du conseil du 17 mai et du 14 juin 2011, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a procédé à l'achat de propriétés dans un but de développement industriel et commercial selon différents échéanciers (plus ou moins long terme);

ATTENDU QU'en vertu de ces mêmes résolutions, le conseil municipal y affecte les sommes nécessaires à partir du fonds de roulement;

ATTENDU QUE, lors de la vente des ces propriétés, les sommes affectées seront remboursées au fonds de roulement;

ATTENDU QUE les règles édictées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) permettent un terme de remboursement pouvant s'échelonner sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU QUE ces acquisitions font partie d'un plan de développement industriel et commercial à plus ou moins long terme;

VU la recommandation du trésorier de modifier lesdites résolutions afin d'autoriser un terme de remboursement de dix (10) ans;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie les résolutions 2011-05-188, 2011-05-216 et 2011-06-266 adoptées lors des séances ordinaires du conseil du 17 mai et du 14 juin 2011 afin d'autoriser des affectations à même le fonds de roulement remboursables sur une période de dix (10) ans plutôt que cinq (5) ans et de fixer le début de ces remboursements au cours de l'année 2013.

ADOPTÉ

**2011-11-575 LETTRE D'ENTENTE 2011-06 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, RELATIVE AU PAIEMENT DES INDEMNITÉS DE VACANCES**

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente numéro 2011-06 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative au paiement des indemnités de vacances;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente numéro 2011-06 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, concernant la modification des dispositions prévues au paragraphe 29.03 de la convention collective en vigueur relative au paiement des indemnités de vacances.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2011-11-576 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est                   proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire  
du 22 novembre 2011.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier